

**TOULOUSE**

29, rue Pierre & Marie Curie
31140 AUCAMVILLE
05 61 48 62 81
assalit-jean@parasol-forain.fr

BORDEAUX

389, bd Jean-Jacques Bosc
33800 BORDEAUX
05 56 49 34 46
assalit-jean@parasol-forain.fr

MARSEILLE

RN 8 - Quartier Violes
13200 BOUC-BEL-AIR
04 42 94 13 64
assalit-jean@parasol-forain.fr

www.parasol-forain.fr**Facture en €**

N° FAAI015194 du 02/09/2025

N° client ASS105858

Mode de paiement Carte Bleue

Date d'échéance 02/09/2025

LA PETITE MÉRINOS

2557 ROUTE DE LAPEZE

46150 MONTGESTY

France

Référence :

Référence	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Remise %	Montant HT
SLAUVENT30015	Auvent pour Tente pliante Alu 300 <i>Coloris Ivoire</i>	1,00	69,17		69,17
SL3X300+3M15	Tente-Barnum ALU 300 x 300 avec 3 murs offert <i>Coloris Ivoire</i>	1,00	362,50		362,50
ECOMURTRANS3015	Mur Cristal 300 cm <i>Pour Tente-Barnum ACIER ou ALU</i> <i>Coloris Ivoire</i>	1,00	47,50		47,50
POIDS	Poids E35 de 14 kg	4,00	30,83		123,33
PORT	Frais de Port <i>FRANCO</i>	1,00		100,00	

Montant HT	602,50
Port HT	
Total HT	602,50
TVA 20,00 %	120,50
Total TTC	723,00

Total TTC	723,00
Montant réglé	723,00
NET A PAYER	

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire même avec prix franco. Toutes réclamations pour être valables doivent être faites sous 48 heures à compter de la date de réception des marchandises par lettre recommandée avec A.R.. Dans le cas où les marchandises sont livrées par un tiers (transporteur), c'est contre ce dernier que le destinataire doit obligatoirement se retourner en cas d'avarie ou manquants. Tout paiement non effectué à la date convenue entraîne de plein droit et sans mise en demeure le décompte d'agios, frais bancaires, 15% minimum et accessoires. En cas de contestation, le tribunal de commerce de TOULOUSE est seul compétent.

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les marchandises demeurent notre propriété jusqu'au complet paiement de leur prix. Article 1 de la loi n°80-335 du 12 mai 1980 même en cas de règlement judiciaire. Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

Loi du 31.12.92 n°92-1442 : facture payable au comptant. Tout retard entraînera des intérêts au taux 1 fois et demi le taux de l'intérêt légal.